



l'oxygène  
à la source

**N°025-23**

**ASSAINISSEMENT EAUX USEES – COMMUNE DE GRUFFY – DESSERTE EAUX USEES CHEMIN DU CHATEAU – CONVENTION DE FINANCEMENT AVEC LA COMMUNE**

Nombre de membres en exercice : 21  
Présents : 18  
Représentés : 1  
Quorum : 11

**Délibérations  
du Bureau Syndical  
Séance du 30 janvier 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le trente janvier à onze heures et demie, le Bureau du Syndicat Mixte du Lac d'Annecy, dûment convoqué en date du 23 janvier 2023, s'est réuni au siège du SILA, sous la présidence de Pierre BRUYERE. M. Anthony GRANGER est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

**ETAIENT PRESENTS**

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND ANNECY**

Mmes, MM. Michel BEAL, Pierre BRUYERE, Anthony GRANGER, Fabienne GREBERT, Frédérique LARDET, Patrick LECONTE, Claire LEPAN, Christina MALAPLATE, Christian MARTINOD, Christian ROPHILLE, Didier SARDA, Gilles VIVIAN

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SOURCES DU LAC D'ANNECY**

M. Philippe PRUD'HOMME

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLEES DE THONES**

M. Pierre BARRUCAND

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES**

M. Guy DEMOLIS

**COMMUNAUTE DE COMMUNES FIER ET USSES**

Mme Séverine MUGNIER

**COMMUNAUTE DE COMMUNES RUMILLY TERRE DE SAVOIE**

M. Roland LOMBARD

**COMMUNAUTE DE COMMUNES USSES ET RHONE**

M. Jean-Yves MÃCHARD

**ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES**

MM. Franck BOGEY, Yohann TRANCHANT, Emmanuel GEORGES

**AVAIT DONNE POUVOIR**

M. Franck BOGEY à Christian MARTINOD

**PARTICIPAIENT EGALEMENT**

Mmes et MM. Valérie GUICHARD, DGS, Pascale ABADIE, DGAS, Sonia PAPES, Directeur Financier, Justine BRAMM, Directeur Administration Générale, Armand PAVOUX, Directeur Ressources Humaines et Vie au Travail, William PERRIER, Directeur Exploitation Assainissement, Christophe VACHON, Directeur Etudes & Travaux, Damien ZANELLA, Directeur Environnement cycle de l'eau, Camille MARGUIGNOT, Service Assemblées Secrétariat.

**ASSAINISSEMENT EAUX USEES – COMMUNE DE GRUFFY – DESSERTE EAUX USEES CHEMIN DU CHATEAU – CONVENTION DE FINANCEMENT AVEC LA COMMUNE**

Exposé de Christian ROPHILLE,

Le SILA a réalisé les travaux de desserte eaux usées du chemin du Château sur la commune de Gruffy.

Les travaux eaux usées, aujourd'hui réceptionnés, n'ont pas donné lieu à une réfection finale de la chaussée par la commune sur cette zone, dans l'attente de la réalisation des travaux d'enfouissement des réseaux secs et de réhabilitation de la colonne d'eau potable prévus ultérieurement.

Il est proposé, en conséquence, que le SILA verse une participation financière à la commune, pour les travaux de réfection définitive de la chaussée, correspondant aux travaux prévus par le SILA dans le cadre des travaux de desserte.

Le montant total de la participation du SILA s'élève en conséquence à 4 506 € HT.

Les membres du Bureau sont invités à :

1. approuver le projet de convention présenté à intervenir avec la commune de Gruffy,
2. autoriser le Président à la signer pour un montant de 4 506 € HT.

**- A D O P T É -**  
**à l'unanimité**

**Ne prennent part au vote que les délégués des EPCI ayant transféré la compétence Assainissement (Grand Annecy, CC Fier & Ussets, CC Sources du lac d'Annecy).**

Voix POUR : 15  
Voix CONTRE : 0  
Abstentions : 0  
Non votants : 0

Par délégation,  
Pascale ABADIE,  
Directeur Général Adjoint des Services

M. Anthony GRANGER,  
Secrétaire de séance



Acte reçu à la Préfecture  
Le - 3 FEV. 2023  
Établi le - 3 FEV. 2023

Exécutoire le - 3 FEV. 2023  
Le Président

terre BRUYERE

SILA  
Syndicat  
Mixte du  
Lac d'Annecy



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président du SILA dans le délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Grenoble par voie postale (2 place Verdun BP 1135 – 38022 GRENOBLE Cedex) ou par voie électronique (Télérecours citoyens, [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date de publication ou à compter de la réponse du SILA, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

